

13 sept 2005

BAPE

Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
575 rue St-Amable, bureau 2.10  
Québec GIR 6A6

218

P  NP

DM145

Projet de parachèvement de l'autoroute 30  
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman  
à Candiac et à Saint-Philippe

Montréal

6211-06-075

**OBJET : Opposition au tronçon Jean-Leman**

Messieurs les commissaires,

Je souhaite vous faire part de mon opposition au tronçon Jean-Leman.

Saviez-vous que seulement 2% du territoire québécois est cultivable ? Sûrement que vous connaissiez la réponse en chiffre, mais il est important de prendre conscience de l'impact de cette réponse, 2% c'est très peu pour nourrir tout un peuple. Pour ce qui est des terres de types 1 et 2, soit de très bonne qualité, moins de 1% du territoire agricole québécois offre cette qualité... 1 %, c'est infiniment petit. Voir un chiffre et comprendre l'impact de ce chiffre est deux actions très différentes, je vous demande ici de le faire simultanément, la prise de donnée et la compréhension de cette donnée.

Ces chiffres ont déjà eu de l'impact pour des personnes sensibilisées au développement durable et l'économie québécoise, c'est pourquoi la loi de la protection du territoire agricole a été créée. Comme vous le savez sûrement, cette loi stipule qu'il est interdit d'utiliser un territoire agricole pour des fins autre que l'agriculture à moins qu'AUCUNE autre possibilité ne s'offre. Je ne comprend vraiment pas pourquoi nous sommes en présence d'audiences publiques pour détruire directement 27.4ha, et à long terme détruire 33.7ha pour un total de 61.1ha, ***nous sommes loin d'être obligé d'utiliser ce tracé.***

Pourquoi un citoyen en automobile aura un infraction s'il traverse un intersection à un feu rouge mais que le gouvernement se permet d' « oublier » les lois, de les tasser pour arriver à réaliser une promesse électorale ?? Il existe une alternative au tronçon Jean-Leman : la 30 sur la 132 !

Mon but ici n'est pas de contester des décisions antérieures, de brasser le passé, mais plutôt de *proposer une nouvelle idée* ! Puisque la conformation de la 132 à changée depuis quelque temps, qu'elle comportera bientôt 2 kilomètre de creuser, elle pourrait être une excellente alternative au tronçon Leman (tronçon-est-4B) puisque la pertinence de celui-ci est pour compléter le tronçon-est-4A au sud de Saint-Constant. Est-ce que le tronçon est-4B est nécessaire ??

Donc, plus clairement, une alternative existe au tronçon Leman (tronçon-est-4B), soit un tronçon-est/132. Et je réitère le fait qu'il n'est pas question ici du passé, du BAPE2002, du tronçon-est-4A, mais bien d'une proposition au même titre que je propose n'importe qu'elle autre idée. N'est-ce pas la vocation du bureau d'audiences publiques ??

« Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a pour mission d'informer et de **consulter** la population sur des questions relatives à la **qualité de l'environnement** que lui soumet le ministre de l'Environnement afin 'éclairer la prise de décision gouvernementale **dans une perspective de développement durable.** »

*Raymond Perrin*